



Bureau national CFDT (depuis 1970)

Liste des personnes élues



InfoCom CFDT

Par Annie Kuhnunch, responsable de la Documentation et des Archives CFDT

Date de mise à jour : janvier 2025

Vous trouverez ci-après la liste des personnalités élues au Bureau national depuis 1970, réalisée d'après les documents de Congrès. Pour en savoir plus sur l'organisation et les missions du Bureau national, vous pouvez également consulter l'inventaire en ligne (CG/9).

Ce guide ne prétend pas à l'exhaustivité. Il répond à la demande d'universitaires, de chercheuses et de chercheurs, militantes et militants retraités, qui souhaitaient une mise à jour de l'étude IRES parue en 2006 intitulée *Organisation de la CFTC/CFDT et congrès confédéraux*, réalisée par Annie Kuhn munch, responsable de la Documentation et des Archives CFDT entre 1997 et 2014.

La première partie historique reprend celle de l'étude de 1995. Très complète et documentée, elle permet de comprendre le fonctionnement de la CFTC puis de la CFDT, à travers ses instances et ses responsables. La seconde partie propose les listes des responsables, de manière chronologique. Certains ont pu échapper à notre vigilance. N'hésitez pas à nous signaler toute erreur à l'adresse archives@cfdt.fr.

Bonne lecture !

Table des matières

Les instances confédérales : organisation et membres	4
1919-1934.....	4
1935-1940.....	5
1944-1953.....	5
1953-1970.....	6
1970 à nos jours	7
Composition des instances	11
35 ^{ème} congrès confédéral, Issy-les-Moulineaux, 6-10 mai 1970	11
36 ^{ème} congrès confédéral, Nantes, 30 mai-3 juin 1973	11
37 ^{ème} congrès confédéral, Annecy, 25-30 mai 1976.....	12
38 ^{ème} congrès confédéral, Brest, 8-12 mai 1979.....	12
39 ^{ème} congrès confédéral, Metz, 25-29 mai 1982	13
40 ^{ème} congrès confédéral, Bordeaux, 11-15 juin 1985.....	14
41 ^{ème} congrès confédéral, Starsbourg, 22-26 novembre 1988.....	14
42 ^{ème} congrès confédéral, Paris, 7-10 avril 1992.....	15
43 ^{ème} congrès confédéral, Montpellier, 21-24 mars 1995.....	16
44 ^{ème} congrès confédéral, Lille, 7-11 décembre 1998.....	17
45 ^{ème} congrès confédéral, Nantes, 27-31 mai 2002.....	17
46 ^{ème} congrès confédéral, Grenoble, 21-16 juin 2006	18
47 ^{ème} congrès confédéral, Tours, 7-11 juin 2010.....	19
48 ^{ème} congrès confédéral, Marseille, 2-6 juin 2014.....	20
49 ^{ème} congrès confédéral, Rennes, 4-8 juin 2018	20

Les instances confédérales : organisation et membres

1919-1934

Dès sa constitution en 1919, la CFTC inscrit dans le chapitre III de ses statuts¹ intitulé *Direction*, des articles consacrés au fonctionnement des instances au nombre de trois : Congrès confédéral, Bureau confédéral et Comité national. Ces statuts sont complétés en 1923 par un règlement intérieur.

En ce qui concerne le **Bureau confédéral**, il se compose d'au moins quinze membre désignés par le Congrès à partir d'une liste établie par la structure de la région où est établi le siège de la Confédération, donc l'Union régionale parisienne. Cette liste comprend un représentant désigné par le bureau de chaque fédération et union régionale en nombre proportionnel à l'effectif des syndicats qui lui sont rattachés. Le Bureau confédéral élit en son sein un président – ce sera Jules Zirnheld jusqu'en 1940 –, un ou plusieurs vice-présidents, un ou plusieurs secrétaires, un trésorier. Il représente la Confédération, peut *prendre toutes mesures de nature à assurer sa marche normale* et prépare le budget annuel. Réuni une fois par mois, ses décisions doivent être prises à la majorité des voix. Le règlement de 1923 précise que la liste ne peut compter que des militants ayant au moins trois ans de responsabilité et doit être validée par le Conseil National d'avril.

Chaque trimestre, des délégués des unions régionales (au moins un par Union régionale) rencontrent le Bureau confédéral ; La réunion de ces deux structures forme le **Comité national** qui prend *connaissance de la marche générale de la Confédération* et statue sur les questions que le Bureau confédéral lui soumet. Il constitue le lien entre le Bureau confédéral et les organisations confédérées.

Quant au fonctionnement du **Congrès confédéral**, les statuts prévoient que *chaque année, à une date et en un lieu fixé par le Congrès précédent –en fait les dimanche et lundi de Pentecôte- les délégués des syndicats appartenant aux organisations confédérées se réunissent en Congrès confédéral*. Seuls les syndicats ont droit de vote à raison d'*un ou plusieurs délégués de chaque syndicat... ayant droit à une voix par vingt-cinq membres... cotisants* - ce nombre passera par la suite à une voix plus une voix par cent membres - les unions régionales et les fédérations nationales n'ont quant à elles qu'une voix consultative. Dans l'article 15, il est question des pouvoirs du Congrès dont les décisions sont prises à la majorité des voix représentées : *il entend et approuve le compte rendu des travaux du Bureau Confédéral ; il apure les comptes de l'exercice écoulé, fixe le budget de l'année suivante, statue définitivement sur les admissions et radiations, nomme le Bureau confédéral, prend toutes décisions et donne toutes directives relatives à la marche de la Confédération*. Il fixe la cotisation confédérale sur proposition du comité national.

La mise en place de commissions telles que la commission du travail féminin, du chômage, des jeunes... complète cette organisation.

Le siège de la Confédération est alors rue Cadet. Il le restera jusqu'en janvier 1937, date à laquelle la Confédération s'installe 28 place Saint Georges.

¹ Confédération française des travailleurs chrétiens, Projet de statuts, Archives confédérales CG/11/1.

1935-1940

Le 16^{ème} congrès adopte une modification des statuts dont l'objectif essentiel est de *donner aux militants de province une plus grande part dans la direction de l'organisation*.

La direction permanente reste confiée à un **Bureau confédéral**. Composé de vingt et un membres au moins et de vingt-sept membres au plus, élus chaque année par le congrès confédéral à partir de la liste établie par le Comité national, il nomme le secrétaire général qui assiste désormais avec voix délibérative aux réunions mensuelles du Bureau confédéral.

Le Bureau confédéral désigne des **délégués confédéraux** qui auront pour mission de représenter la Confédération dans le rayon d'action qui leur sera fixé par le Bureau Confédéral, d'y assurer la discipline confédérale et de tenir le Bureau Confédéral au courant de la marche des organisations confédérées. Le Bureau peut également constituer des commissions chargées d'étudier les questions qui l'intéressent et suivre le travail des services confédéraux.

Il est également institué une **commission administrative** comprenant le président - ce sera Jules Zirnheld jusqu'en 1940 -, un vice-président, le Secrétaire général - ce sera Gaston Tessier jusqu'en 1940-, le trésorier, les secrétaires. Elle se réunit chaque mois avec les présidents des commissions pour préparer le travail du Bureau confédéral.

Trois fois par an, des représentants de chaque Union régionale et de chaque fédération professionnelle (au moins un par structure) se réunissent avec le Bureau confédéral. Cette réunion forme le **Comité national** qui prend connaissance de la marche générale de la confédération, statue sur toutes les questions que le Bureau confédéral lui soumet. Il soumet au Congrès la liste des candidats au Bureau confédéral en tenant compte des propositions faites par les fédérations et les unions régionales.

C'est également durant cette période que les deux syndicats féminins, fédération des syndicats professionnels féminins et Union des syndicats féminins de l'Abbaye, fusionnent en une seule centrale domiciliée rue de Volney.

1944-1953

En novembre 1940, les confédérations sont dissoutes. Cette décision rencontre l'opposition de douze dirigeants syndicaux (trois CFTC et neuf CGT) qui publient le **Manifeste des 12**. Avec la Charte du travail, le principe de liberté syndicale disparaît. Il faut attendre 1944 pour qu'il soit rétabli.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la CFTC doit donc se reconstruire. La première manifestation en est l'intégration, en 1945, des syndicats chrétiens féminins dans les organisations syndicales masculines. C'est la même année qu'est créée une fédération des ingénieurs et cadres. L'année suivante, le Congrès est l'occasion de manifester l'indépendance de l'organisation vis-à-vis des formations et partis politiques et de décider de l'incompatibilité entre mandats syndicaux et politiques pour les membres du Secrétariat et du Bureau confédéral. Les statuts et les structures sont révisés lors du congrès de 1947. La première révision essentielle est celle de l'article 1^{er} des statuts : la Confédération désormais *se réclame et s'inspire, dans son action, des principes de la morale sociale chrétienne* et non plus, comme précédemment, de la *doctrine sociale définie dans l'encyclique Rerum Novarum*. Quant aux structures, le Comité national d'avril 1947 écarte le projet présenté par le SGEN (Syndicat général de l'Éducation nationale) et adopte le projet du Bureau confédéral présenté par André Pailleux, alors vice-président de la Confédération : il prévoit notamment une plus grande intégration des Unions départementales qui interviennent au Comité national à la place

des régions avec la possibilité, toutefois, de se regrouper régionalement ; il crée également, au sein du Bureau confédéral qui compte désormais de 21 à 36 membres, une **Commission exécutive**. Celle-ci assure, *dans l'intervalle des réunions du Bureau, la direction effective de la Confédération*². C'est lors du congrès de 1948 qu'est institué un règlement intérieur.

Une nouvelle réforme intervient en 1949 : la périodicité des congrès est portée de un à deux ans ; par ailleurs, un nouveau mode de perception des cotisations est mis en place avec l'institution du Service central de perception et de répartition des cotisations (SCPVC) qui vend aux syndicats timbres et cartes d'adhésion et répartit les recettes collectées entre les organisations.

1953-1970

Rapidement, les modifications intervenues en 1947 vont se révéler insuffisantes. Une commission confédérale des réformes des structures composée de treize membres et présidée par André Glorieux se met donc en place. Son travail aboutit à un projet de modification des statuts et du règlement intérieur qui fait l'objet d'un rapport présenté au nom du Bureau confédéral par André Pailleux lors du 27^{ème} Congrès confédéral, en 1953. Il est intitulé *Pour un syndicalisme plus efficace la CFTC réforme ses structures*.

Dans son introduction au rapport³, André Pailleux souligne que *cette formule allie harmonieusement les positions essentielles qui se sont manifestées au cours des discussions* :

- **Conception fédéraliste** : un Conseil confédéral désigné directement par les fédérations et les Unions départementales et dont chaque membre aurait à rendre compte devant l'organisation qui l'aurait désigné.
- **Conception mouvement** : un Conseil confédéral entièrement élu par le Congrès et dont les membres présentés par les UD et les fédérations, seraient responsables devant lui.

Ces considérations ont conduit à la création d'un organisme restreint, le Bureau confédéral et à préciser la composition et les pouvoirs des différentes structures. L'ensemble du projet sera adopté par le Congrès à une très large majorité (8019 mandats sur 8626).

Ainsi, l'ancien Bureau confédéral prend la dénomination de **Conseil confédéral**. Composé de vingt-deux membres (titulaires et suppléants) désignés par les organisations - fédérations, unions régionales ou départementales - (Catégorie A) et de vingt-deux membres élus par le Congrès (Catégorie B), il combine donc les deux conceptions présentées dès l'introduction. Il assure la direction permanente de la Confédération et siège tous les deux mois.

Il élit en son sein un **Bureau confédéral** qui constitue l'exécutif de la Confédération et siège une fois par semaine. Composé de dix à douze membres dont un président, deux vice-présidents, un secrétaire général, un trésorier et des secrétaires généraux adjoints dont au moins une femme, il rend compte au Conseil des initiatives qu'il est appelé à prendre dans l'intervalle des sessions, peut arbitrer tout conflit pouvant survenir entre les organisations confédérées et prépare le budget.

² Confédération française des travailleurs chrétiens, *Statuts*, 1947, Archives confédérales CG/11/25-28.

³ PAILLEUX André, *Congrès confédéral de 1953 : Introduction au rapport sur le projet de modification des statuts et du règlement intérieur de la CFTC*, 1953, Archives confédérales CG/11/40.

Le secrétaire général et les secrétaires généraux adjoints constituent le **Secrétariat confédéral**.

Le **Comité national** reste, quant à lui, composé en parties égales de représentants des unions départementales et des fédérations. Il siège deux fois par an, élabore le règlement intérieur, adopte le budget confédéral et établit la liste préférentielle de présentation des candidats de la catégorie B du Conseil confédéral.

En annexe de ce projet, une note relative aux problèmes d'organisation est présentée par Théo Braun, alors vice-président. Elle concerne l'organisation interprofessionnelle et professionnelle, répondant au débat en cours entre syndicalisme d'employés et syndicalisme d'industrie, débat qui aboutira à la généralisation, au congrès confédéral de 1961, de fédérations d'industrie. Cette même note contribue également à rendre plus cohérente la politique en matière de caisses de défense professionnelle garantissant ainsi le syndiqué contre le risque de grève.

La réforme de 1953 ne résout toutefois pas les difficultés internes et l'opposition entre majorité et minorité. Maurice Bouladoux, le Président, crée alors le **Bureau journalier** qui, bien que non prévu par les statuts, contrôle et supervise l'activité fonctionnelle de l'organisation. À l'issue du congrès de 1957, deux minoritaires vont faire partie du Bureau confédéral. À leur côté, siègent des conseillers techniques également issus de la minorité.

L'évolution aboutit, lors du Congrès extraordinaire de 1964 à la déconfessionnalisation de la Confédération. Par le vote d'une grande majorité (70,11%) de participants à ce congrès, la CFTC devient Confédération française démocratique du travail (CFDT). Les statuts subissent une modification avec notamment l'introduction d'un préambule "*soulignant les apports des différentes formes de l'humanisme, dont l'humanisme chrétien, à la définition des exigences fondamentales de la personne humaine et de sa place dans la société*".

C'est également pendant cette période que vont se mettre en place les secteurs confédéraux, chargés du suivi des activités de la Confédération et animés chacun par un membre du Bureau confédéral.

1970 à nos jours

Dans le rapport⁴ qu'il présente au 35^{ème} congrès confédéral, tenu à Issy-les-Moulineaux du 6 au 10 mai 1970, Edmond Maire propose une réforme des structures confédérales, et tient à expliquer pourquoi et comment ce projet de réforme a vu le jour.

Ce projet est en fait l'aboutissement de plusieurs années de réflexion puisque, dès le congrès de 1965, René Decaillon en avait précisé les orientations : il s'agissait d'une part de clarifier les fonctions et d'alléger les structures de l'organisation confédérale qui repose alors sur cinq niveaux : l'exécutif, composé de 8 membres nommés selon des procédures diverses, le Bureau confédéral, le Conseil confédéral, le Comité national et le Congrès. Il propose également d'établir un meilleur équilibre entre structures professionnelles et l'interprofessionnelles donc entre les fédérations et les unions régionales.

Pour répondre à ces objectifs, le Conseil confédéral d'octobre 1968⁵ adopte une motion qui prévoit la mise en place d'"un seul organisme directeur remplaçant le Bureau confédéral et le Conseil confédéral", d'"un exécutif confédéral composé du secrétaire général et du

⁴ Projet des réformes des structures : rapport au 35^{ème} Congrès confédéral, Archives confédérales CG/11/64.

⁵ Conseil confédéral d'octobre 1968, Archives confédérales CG/7/110.

responsable politique de chaque secteur", d'"un comité national revalorisé, pleinement représentatif des régions et fédérations, se réunissant pendant trois jours trois fois par an".

C'est cette motion, après amendement, qui aboutit au projet présenté par Edmond Maire au Congrès confédéral de 1970.

Un **Conseil national** remplace l'ancien Comité national ; doté de pouvoirs accrus, il se réunira plus souvent et sera composé, après une période transitoire, d'un représentant par organisation d'au moins 5 000 adhérents et de deux représentants pour les organisations de plus de 5 000 adhérents. Une résolution présentée par le Bureau national lors du 36^{ème} congrès, réuni à Nantes en 1973, confirme cette composition qui reste théorique puisque le Conseil national comptera davantage de membres.

Le **Bureau national**, quant à lui, est issu de la fusion du Bureau confédéral et du Conseil confédéral. Il est élu par le congrès, se réunira deux jours par mois et comptera trente et un membres répartis en collèges : dix présentés par les régions, dix présentés par les fédérations, dix présentés par le Bureau national sortant (ce sera la future Commission exécutive), un présenté par l'Union confédérale des cadres. Le nombre de représentants régionaux et fédéraux sera porté à 14 en 1988.

C'est le Bureau national qui élit en son sein la **Commission exécutive** chargée de l'exécution de la politique confédérale ; limitée à un maximum de dix membres dont au moins une femme, elle se réunit une fois par semaine. Le Bureau national est également habilité à remplacer les membres de la Commission exécutive qui quitteraient leurs fonctions entre deux congrès. Cette situation se présentera assez rapidement puisque, pour des raisons de santé, Eugène Descamps doit abandonner son poste de Secrétaire général. Ce départ entraîne la nomination⁶ comme Secrétaire général, d'Edmond Maire, mais aussi la mise en place d'un Président, Laurent Lucas, jusqu'alors Secrétaire général adjoint. Ce départ est aussi l'occasion, dans un souci de plus grand équilibre, d'une nouvelle réflexion⁷ sur la répartition des tâches entre les membres de la Commission exécutive. On assiste également à un renforcement de son caractère collégial et à une meilleure définition des activités que vont assumer le Secrétaire général et le Président⁸.

À l'approche du congrès confédéral de 1973, un nouveau découpage du Secrétariat confédéral est envisagé. Il est demandé en particulier de lever l'ambiguïté sur la double responsabilité de membres de la Commission exécutive et de responsables de secteurs⁹. Le poste de Président est supprimé, remplacé par celui de Secrétaire général adjoint confié à René Decaillon. Il y a donc désormais un Secrétaire général, Edmond Maire, et un Secrétaire général adjoint.

Le Bureau national de juin 1974¹⁰ propose de faire le point sur les statuts adoptés en 1970. Il s'agit de poursuivre la réflexion sur plusieurs points : ce qu'est une confédération, la mise en place des régions, la façon d'associer à la vie confédérale les organisations non-membres du Bureau national, le fonctionnement des organismes statutaires tant Bureau national que Commission exécutive. Un groupe de travail composé de René Decaillon, Pierre Héritier, Jacques Julliard, Jacques Moreau et Félix Nicolo est créé. Il livre ses premières réflexions au Bureau national d'avril 1975¹¹. Le débat est poursuivi au Bureau national de juin de la même année qui renouvelle le mandat du groupe de travail lui demandant de poursuivre notamment

⁶ Bureau national d'avril 1971, Archives confédérales CG/9/13.

⁷ Bureau national de juin 1971, Archives confédérales CG/9/15.

⁸ Bureau national de septembre 1971, Archives confédérales CG/9/17.

⁹ Bureau national 15 décembre 1972, Archives confédérales CG/9/32.

¹⁰ Bureau national 20-22 juin 1974, Archives confédérales CG/9/51.

¹¹ Bureau national 3-4 avril 1975, Archives confédérales CG/9/59.

la réflexion sur le rôle du Bureau national et de la Commission exécutive et sur la composition et le rôle des commissions du Bureau national.

Le débat est repris en 1977 au cours de l'ensemble des bureaux nationaux¹² du premier semestre. Trois hypothèses sont débattues : soit maintenir intégralement les statuts de 1970 et le règlement intérieur, soit modifier uniquement le règlement intérieur, soit modifier à la fois les statuts et le règlement intérieur. Le débat aboutit en juin à l'adoption d'un avant-projet de modifications du règlement intérieur ; il porte notamment sur le nombre de délégués au Congrès et sur l'organisation du débat sur le rapport général.

Le Bureau national de novembre 1979 décide de nouveau qu'un groupe de travail sera chargé de dresser le bilan de l'application des statuts de 1970. Un rapport, présenté au Bureau national d'avril 1980¹³, et repris au Bureau national de mai, présente à la fois un bilan sur le fonctionnement de la Commission exécutive, du Conseil national, des commissions confédérales, des Unions régionales mais aussi des propositions sur la composition du Conseil national et sur les méthodes de travail. Une difficulté subsiste : responsables d'un secteur, les membres de la Commission exécutive ont tendance à faire prédominer une logique sectorielle au détriment de l'implication dans le fonctionnement collectif¹⁴; il est donc proposé de nommer dans chaque secteur un secrétaire de secteur chargé de la gestion quotidienne. Ce secrétaire de secteur verra sa fonction précisée en 1985¹⁵: "*Il doit avoir une maîtrise politique et technique des dossiers que traite son secteur*". C'est dans le même esprit, pour alléger les tâches du Secrétaire général qu'est créée la fonction de délégué à la coordination dont le titulaire est plus particulièrement chargé de l'élaboration du plan de travail, de l'organisation des travaux collectifs du Secrétariat confédéral, de la préparation des ordres du jour des réunions statutaires.

La composition des instances statutaires soulève aussi la question de la mixité. Elle est l'objet d'une résolution présentée lors du Congrès de Metz, en 1982¹⁶. C'est lors de ce congrès que les syndicats, les fédérations et les unions régionales interprofessionnelles s'engagent à agir pour que la mixité des structures devienne réelle. Cette volonté se traduit aussi par des dispositions concrètes : désormais, au Conseil national, les délégations régionales comportant trois délégués et plus devront compter au moins une militante ; de même, le nombre de membres du Bureau national est porté à trente-neuf pour assurer la présence d'au moins quatre femmes dans les deux collèges, fédérations et URI, qui compteront donc chacun quatorze membres dont au moins quatre femmes. Quant à la composition de la Commission exécutive, c'est au Congrès de Bordeaux, en 1985, qu'il sera proposé de porter le nombre de ses membres à un maximum de douze dont au moins trois femmes. Un nouveau débat sur la mixité des structures est mis à l'ordre du jour du Congrès de Lille en 2002 ; en ce qui concerne le Conseil national, le nombre de femmes que doivent compter les délégations est précisé : au moins une femme pour les organisations ayant deux représentants, au moins deux femmes pour les organisations en ayant quatre, au moins trois femmes pour celles ayant six représentants. Quant au Bureau national, les collèges des fédérations et des unions régionales devront compter quatorze membres dont au moins cinq femmes.

Une autre modification statutaire intervient au Congrès confédéral de 1982 : désormais, les retraités ont droit de vote dans les congrès confédéraux. La réflexion sur l'organisation des retraités sera poursuivie en 2002, lors du 45^{ème} Congrès. Désormais, les unions territoriales

¹² Bureau national janvier à juin 1977, Archives confédérales CG/9/79-84.

¹³ Bureau national avril et mai 1980, archives confédérales CG/9/113-114.

¹⁴ Note au Bureau national des 17-18 mars 1982, Archives confédérales CG/9/134.

¹⁵ Bureau national 2-3 mai 1985, Archives confédérales CG/9/172.

¹⁶ 39^{ème} Congrès, résolution "La mixité des instances syndicales", Archives confédérales CG/11/95.

de retraités (UTR) ont la fonction de structures politiques de base et ont, à ce titre, les mêmes droits et devoirs qu'un syndicat. Comme cela était prévu à Nantes, l'évolution de l'Union confédérale des retraités se poursuit, lors du Congrès de 2006 à Grenoble, par une modification de la charte financière qui fixe le taux de cotisation des adhérents retraités à 0,5% des pensions perçues.

Le Congrès de Strasbourg en 1988, qui voit le départ d'Edmond Maire, décide d'engager un nouveau chantier sur l'évolution des structures¹⁷ : *"Il est temps de réfléchir à la façon dont les syndicats peuvent mieux remplir leur rôle et à l'évolution des structures vers plus de souplesse, de complémentarité et de solidarité"*. Une enquête est alors menée. C'est à la même époque que Pierre-Eric Tixier soutient sa thèse d'état sur l'organisation de la CFDT. La synthèse des travaux du groupe de travail, présentée au Bureau national de juin 1990 puis au Conseil national d'octobre 1990¹⁸, confirme le trop grand nombre de structures du fait en particulier du double fédéralisme –structures professionnelles et interprofessionnelles-, le manque de complémentarité entre elles, enfin leur inadaptation à mener l'action revendicative.

D'autre part, l'enquête met en évidence la santé préoccupante de la structure de base qu'est le syndicat : sa taille souvent trop réduite l'empêche de jouer un rôle déterminant dans l'élaboration du positionnement de l'organisation. Ce constat étant dressé, un groupe de travail chargé de faire des propositions se met en place. Elles seront présentées au Congrès confédéral de 1992 qui propose, d'ici le Congrès suivant, aux fédérations et aux unions régionales, de repenser *la structuration de leurs syndicats*¹⁹ et à la Confédération de mener une réflexion sur *la révision des champs fédéraux, sur une meilleure définition des rôles spécifiques de l'interprofessionnel, sur l'allègement des instances confédérales et l'amélioration du fonctionnement de la Confédération*".

Le nombre important de demandes de modifications statutaires déposées dans les mois précédant le Congrès de Lille (1998) fait qu'une commission, chargée de les examiner, est mise en place. Sept amendements sont retenus pour être soumis au débat et au vote. Seul l'amendement déposé par le SGEN des Bouches du Rhône qui propose un vote spécifique sur le rapport d'activité sera adopté par 94% des suffrages exprimés.

Enfin, le congrès confédéral de Nantes, en 2002, propose de nouvelles modifications statutaires. Deux d'entre elles ont été évoquées précédemment : la mixité des structures et la représentativité des retraités. Une autre proposition concerne la périodicité des congrès ; le rythme de quatre ans pour la tenue des congrès est ainsi adopté.

¹⁷ 41^{ème} Congrès, résolution d'orientation article 404, Archives confédérales CG/11/108.

¹⁸ Evolution des structures, Conseil national d'octobre 1990, Archives confédérales CG/2/182.

¹⁹ 42^{ème} Congrès, résolution Evolution des structures, Archives confédérales CG/11/117.

Composition des instances

35^{ème} congrès confédéral, Issy-les-Moulineaux, 6-10 mai 1970

Collèges des confédéraux¹

Alidières Jean ; Bonety René ; Decaillon René, Descamps Eugène ; Detraz Albert ; Krumnow Frédo ; Laot Jeannette ; Lucas Laurent ; Maire Edmond ; Salanne René.

Collège des Fédérations

Branchereau Pierre : Fédération française des syndicats de l'enseignement privé ; Caspard Paul : SGEN ; Chérèque Jacques : Fédération générale de la métallurgie (FGM) ; Dizier Bernard : Fédération du gaz et de l'électricité (FGE) ; Lafont Marie-Jeanne : Fédération santé-sociaux ; Le Beller Emile : Fédération démocratique des travailleurs des postes et télécommunications ; Martin Joseph : Fédération nationale des salariés de la construction et du bois (FNCB) ; Martin Raymond : Fédération française des syndicats professionnels de cheminots de France ; Rolant Michel : Fédération générale de l'agriculture (FGA) (devient membre de la CE en 1971) ; Toutain Roger : Fédération HaCuiTex.

Collège des régions

Chovet Etienne : Union Régionale Rhône-Alpes ; Conraud Jean-Marie : Union régionale Lorraine ; Declercq Gilbert : Union régionale Pays de Loire ; Delassus Bernard : Union régionale Nord/Pas-de-Calais ; Dillinger Charles : Union régionale Alsace ; Dubonnet Christian : Union régionale Provence Alpes Côte d'Azur ; Duvivier Robert : Union régionale Parisienne ; Fraisse Max : Union régionale Languedoc-Roussillon ; Jeanne Pierre : Union régionale Haute-Normandie ; Nicolo Félix : Union régionale Bretagne.

Collège de l'Union confédérale des cadres

Faist Roger.

36^{ème} congrès confédéral, Nantes, 30 mai-3 juin 1973

Collège présenté par le Bureau national sortant

Decaillon René ; Detraz Albert ; Hureau Pierre ; Krumnow Frédo ; Laot Jeannette ; Lesire-Ogrel Hubert ; Maire Edmond ; Rolant Michel ; Salanne René.

Collège des Fédérations

Chérèque Jacques : Fédération générale de la métallurgie (FGM) ; Dizier Bernard : Fédération du gaz et de l'électricité (FGE) ; Julliard Jacques : SGEN ; Lafont Marie-Jeanne : Fédération santé ; Le Beller Emile : Fédération démocratique des travailleurs des postes et Télécommunications ; Le Boterff Marcel : Fédération générale de l'agriculture (FGA) ; Martin Raymond : Fédération

¹ S'agissant du premier Bureau national élu, on ne parle pas encore en 1970 de "Bureau national sortant" mais de "collège des confédéraux" (*Syndicalisme magazine* n° 1292, juin 1970).

française des syndicats professionnels de cheminots de France ; Moreau Jacques : Fédération unifiée des industries chimiques (FUC) ; Tignon Jacques : Fédération nationale des salariés de la construction et du bois (FNCB) ; Toutain Roger : Fédération HaCuiTex.

Collège des régions

Conraud Jean Marie : Union régionale Lorraine ; Declercq Gilbert : Union régionale Pays de Loire ; Delassus Bernard : Union régionale Nord/Pas-de-Calais ; Dubonnet Christian : Union régionale Provence Alpes Côte d'Azur ; Gouyet Guy : Union régionale Parisienne ; Héritier Pierre : Union régionale Rhône-Alpes ; Nicolo Félix : Union régionale Bretagne ; Robert Guy : Union régionale Basse-Normandie ; Staedelin François : Union régionale Alsace ; Thiollent André : Union régionale Haute-Normandie.

Collège de l'Union confédérale des cadres

Faist Roger.

37^{ème} congrès confédéral, Annecy, 25-30 mai 1976

Collège présenté par le Bureau national sortant

Bono Robert ; Decaillon René ; Hureau Pierre ; Laot Jeannette ; Lesire-Ogrel Hubert ; Maire Edmond ; Mercier Albert ; Moreau Jacques ; Rolant Michel ; Salanne René.

Collège des Fédérations

Bégot Georges : Fédération des banques et établissements financiers ; Chérèque Jacques : Fédération générale de la métallurgie (FGM) ; Goubier Georges : Fédération nationale des salariés de la construction et du bois (FNCB) ; Jacquier Jean Paul : Fédération générale de l'agriculture (FGA) ; Le Beller Emile : Fédération démocratique des travailleurs des Postes et Télécommunications ; Lepiney Roger : SGEN ; Mennecier Claude : Fédération unifiée des industries chimiques (FUC) ; Schleicher Roland : Fédération santé ; Vernet Claude : Fédération HaCuiTex ; Vion Robert : Union interfédérale des transports et de l'équipement.

Collège des régions

Allard Louis : Union régionale Pays de Loire ; Caradec Robert : Union régionale Bretagne ; Delaby Julien : Union régionale Nord/Pas-de-Calais ; Gouyet Guy : Union régionale parisienne ; Héritier Pierre : Union régionale Rhône-Alpes ; Kaspar Jean : Union régionale Alsace ; Magistry Claude : Union régionale Provence Alpes Côte d'Azur ; Pineau André : Union régionale Centre ; Thiollent André : Union régionale Haute-Normandie ; Trogrlic Antoine : Union régionale Lorraine.

Collège de l'Union confédérale des cadres

Vanlerenberghe Pierre.

38^{ème} congrès confédéral, Brest, 8-12 mai 1979

Collège présenté par le Bureau national sortant

Bégot Georges ; Bono Robert ; Chérèque Jacques ; Hureau Pierre ; Laot Jeanette ; Lesire-Ogrel Hubert ; Maire Edmond ; Mandray Noël ; Mercier Albert ; Rolant Michel.

Collège des Fédérations

Goubier Georges : Fédération nationale des salariés de la construction et du bois (FNCB) ; Granger Georges : Fédération générale de la métallurgie (FGM) ; Jacquier Jean Paul : Fédération générale de l'agriculture (FGA) ; Lichtenberger Yves : Fédération générale services-livre ; Mennecier Claude : Fédération unifiée des industries chimiques (FUC) ; Prier Gérard : Fédération santé ; Tiersen Gérard : Fédération des syndicats du personnel des industries électriques et gazières ; Tonnerre Denis : Fédération démocratique des travailleurs des postes et Télécommunications ; Trogrlic Jean François : SGEN ; Vernet Claude : Fédération HaCuiTex.

Collège des régions

Allard Louis : Union régionale Pays de Loire ; Bobichon Jean Pierre : Union régionale Parisienne ; Caradec Robert : Union régionale Bretagne ; Delaby Julien : Union régionale Nord/Pas-de-Calais ; Héritier Pierre : Union régionale Rhône-Alpes ; Jussiaux Gérard : Union régionale Franche-Comté ; Kaspar Jean : Union régionale Alsace ; Magistry Claude : Union régionale Provence Alpes Côte d'Azur ; Thiollent André : Union régionale Haute-Normandie ; Trogrlic Antoine : Union régionale Lorraine.

Collège de l'Union confédérale des cadres

Vanlerenberghe Pierre.

39^{ème} congrès confédéral, Metz, 25-29 mai 1982

Collège présenté par le Bureau national sortant

Bono Robert ; Chérèque Jacques ; Hériter Pierre ; Hureau Pierre ; Jacquier Jean-Paul ; Kaspar Jean ; Maire Edmond ; Mandray Noël ; Mercier Albert ; Notat Nicole.

Collège des Fédérations

Bertrand Marguerite : Fédération générale services-livre ; Delvaux Gilberte : Fédération unifiée des industries chimiques (FUC) ; Gagnaire Marc : Fédération générale de l'agroalimentaire (FGA) ; Granger Georges : Fédération générale de la métallurgie (FGM) ; Jullian Sabine : Fédération santé ; Marquette Christian : Fédération unifiée des Industries chimiques (FUC) ; Milhomme Brigitte : Fédération Générale de la Métallurgie (FGM) ; Nodin Jacques : Fédération Interco ; PetitJean Bernard, Fédération Nationale des salariés de la Construction et du Bois (FNCB) ; Rocher Jean-Paul, Fédération des établissements et arsenaux de l'Etat (FEAE) ; Tiersen Gérard : Fédération du gaz et de l'électricité (FGE) ; Tonnerre Denis : Fédération démocratique unifiée des PTT (FUPT) ; Torquéo Daniel : Fédération HaCuiTex ; Trogrlic Jean-François : SGEN.

Collège des régions

Allard Louis : Union Régionale Pays de Loire ; Bobichon Jean-Pierre : Union Régionale Paris ; Coureau Claude : Union Régionale Midi-Pyrénées ; Delaby Julien : Union Régionale Nord/Pas-de-Calais ; Duthoit Michel : Union Régionale Bretagne ; Galloo Françoise : Union Régionale Nord/Pas-de-Calais ; Guntz François : Union Régionale Alsace ; Jarry Moricette : Union Régionale Pays de Loire ; Labrune Arlette : Union Régionale Haute-Normandie ; Martel Gérard : Union Régionale Rhône-Alpes ; Othelet Jean-Paul : Union Régionale Lorraine ; Plagne Paul : Union Régionale Bourgogne ; Pujo Evelyne : Union Régionale Franche-Comté ; Thibault Marie-Noëlle : Union Régionale parisienne.

Collège de l'Union confédérale des cadres

Vanlerenberghe Pierre.

40^{ème} congrès confédéral, Bordeaux, 11-15 juin 1985

Collège présenté par le Bureau national sortant

Foin Marie-Christine ; Héritier Pierre ; Jacquier Jean-Paul ; Kaspar Jean ; Maire Edmond ; Mandray Noël ; Notat Nicole ; Mercier Albert ; Richard Loïc ; Spaeth Jean-Marie ; Trogrlic Jean-François.

Collège des Fédérations

Bertrand Marguerite : Fédération des services ; Buttard Aimé : Fédération générale des transports et de l'équipement (FGTE) ; Chupin Alain : Fédération du gaz et de l'électricité (FGE) ; Gagnaire Marc : Fédération générale de l'agroalimentaire (FGA) ; Goux Hélène : SGEN ; Jalmain Michel : Fédération nationale des salariés de la construction et du bois (FNCB) ; Marquette Christian : Fédération unifiée des industries chimiques (FUC) ; Masson Jean-René : Fédération Santé ; Milhomme Brigitte : Fédération générale des mines et de la métallurgie (FGMM) ; Nodin Jacques : Fédération Interco ; Nouvellot Bernadette : Fédération unifiée des industries chimiques (FUC) ; Petitjean Alain : Fédération des établissements et arsenaux de l'Etat (FEAE) ; Tonnerre Denis : Fédération démocratique unifiée des PTT (FUPT) ; Torquéo Daniel : Fédération HaCuiTex.

Collège des régions

Caron Michel : Union Régionale Picardie ; Chauzy Jean-Louis : Union Régionale Midi-Pyrénées ; Delaby Julien : Union Régionale Nord/Pas-de-Calais ; Dorléans André : Union Régionale Aquitaine ; Duthoit Michel : Union Régionale Bretagne ; Galloo Françoise : Union Régionale Nord/Pas-de-Calais ; Guntz François : Union Régionale Alsace ; Henry Bernard : Union Régionale Pays de Loire ; Labrune Arlette : Union Régionale Haute-Normandie ; Mounier-Vehier Robert : Union Régionale Rhône-Alpes ; Othelet Jean-Paul : Union Régionale Lorraine ; Plagne Paul : Union Régionale Bourgogne ; Pujo Evelyne : Union Régionale Franche-Comté.

Collège de l'Union confédérale des cadres

Croquette Daniel.

41^{ème} congrès confédéral, Starsbourg, 22-26 novembre 1988

Collège présenté par le Bureau national sortant

Chupin Alain ; Jacquier Jean-Paul ; Kaspar Jean ; Masson Jean-René ; Mandray Noël ; Notat Nicole ; Spaeth Jean-Marie ; Trogrlic Jean-François.

Collège des Fédérations

Bertrand Marguerite : Fédération des Services ; Dantin Gérard : Fédération des Mines et de la Métallurgie (FGMM) ; Desrayaud Jean-Claude : Fédération démocratique unifiée des PTT (FUPT) ;

Dupont Marc : Fédération santé; Gagnaire Marc : Fédération Générale de l'Agroalimentaire (FGA) ; Goux Hélène : SGEN ; Jalmain Michel : Fédération nationale des salariés de la construction et du bois (FNCB) ; Khelif Jacques, Fédération unifiée des Industries chimiques (FUC) ; Lechevin Bruno, Fédération du gaz et de l'électricité (FGE) ; Nodin Jacques : Fédération Interco ; Nouvellot Bernadette, Fédération unifiée des Industries chimiques (FUC) ; Pernet Michel : Fédération Générale des Transports et de l'Équipement (FGTE) ; Petitjean Alain : Fédération des Etablissements et Arsenaux de l'Etat (FEAE), jusqu'en juin 1990.

Collège des régions

Aparicio Jean-Claude : Union régionale Provence Alpes Côte d'Azur ; Bontems Jacky : Union régionale Île-de-France ; Bressaud Christiane : Union régionale Bretagne ; Chauzy Jean-Louis : Union régionale Midi-Pyrénées ; Guntz François : Union régionale Alsace ; Henry Bernard : Union régionale Pays de Loire ; Mounier Vehier Robert : Union régionale Rhône-Alpes ; Othelet Jean-Paul : Union régionale Lorraine ; Pujo Evelyne : Union régionale Franche-Comté ; Quantin Marie-Claude : Union Régionale Champagne-Ardenne ; Regereau Michel : Union régionale Bretagne ; Simonin Jean-Paul : Union régionale Auvergne ; Toulisse Jean-Marie : Union régionale Nord/Pas-de-Calais.

Collège de l'Union confédérale des cadres

Croquette Daniel

Elus en cours de mandat

Alègre Jean (à partir d'avril 1990) : Fédération Générale de l'Agroalimentaire (FGA) ; Cayzelle Roger (à partir de janvier 1990) : Union régionale Lorraine ; Garonne Annick-Renée (à partir d'octobre 1989) : Fédération Interco ; Jouan Rémi (à partir d'octobre 1990) : Fédération des Services ; Leduc Jean-Paul (à partir d'octobre 1991) : Union régionale Pays de Loire ; Paulet Marie-Odile (à partir de janvier 1991) : Union confédérale des cadres ; Pichenot Evelyne (à partir d'octobre 1989) : SGEN ; Tadel Jacqueline (à partir de mars 1991) : Union régionale Rhône-Alpes.

42^{ème} congrès confédéral, Paris, 7-10 avril 1992

Collège présenté par le Bureau national sortant

Bertrand Marguerite ; Bontems Jacky ; Chupin Alain ; Dantin Gérard ; Kaspar Jean ; Masson Jean-René ; Notat Nicole ; Spaeth Jean-Marie ; Trogrlic Jean-François

Collège des Fédérations

Alègre Jean : Fédération générale de l'agroalimentaire (FGA) ; Bonnard Robert : Fédération des Mines et de la Métallurgie (FGMM) ; Desrayaud Jean-Claude : Fédération démocratique unifiée des PTT (FUPT) ; Dupont Marc : Fédération Santé ; Guenego Alexis : Fédération Interco ; Jalmain Michel : Fédération Nationale des salariés de la construction et du bois (FNCB) ; Jouan Rémi : Fédération des Services ; Khelif Jacques : Fédération unifiée des Industries chimiques (FUC) ; Lechevin Bruno : Fédération du gaz et de l'électricité (FGE) ; Nouvellot Bernadette : Fédération unifiée des Industries chimiques (FUC) ; Weissgerber Michel : Fédération de la protection sociale, du travail et de l'emploi (PSTE).

Collège des régions

Aparicio Jean-Claude : Union régionale Provence Alpes Côte d'Azur ; Bauzon Jean-Louis : Union régionale Languedoc-Roussillon ; Cayzelle Roger : Union régionale Lorraine ; Chauzy Jean-Louis : Union régionale Midi-Pyrénées ; Galli Patricia : Union régionale Ile de France ; Gutfreund Jean-Paul : Union régionale Alsace ; Joubert France : Union régionale Poitou-Charentes ; Lecorre Joseph : Union régionale Ile de France ; Leduc Jean-Paul : Union régionale Pays de Loire ; Pujo Evelyne : Union régionale Franche-Comté ; Regereau Michel : Union régionale Bretagne ; Tadel Jacqueline : Union régionale Rhône-Alpes ; Toulisse Jean-Marie : Union régionale Nord/Pas-de-Calais.

Collège de l'Union confédérale des cadres

Paulet Marie-Odile.

Elus en cours de mandat

Beillouin Odile (à partir d'avril 1994) : Fédération générale de l'agroalimentaire (FGA); Thomas Annie (à partir d'octobre 1993) : Union régionale Midi-Pyrénées.

43^{ème} congrès confédéral, Montpellier, 21-24 mars 1995

Collège présenté par le Bureau national sortant

Bertrand Marguerite ; Bontems Jacky ; Caron Michel ; Jalmain Michel ; Masson Jean-René ; Notat Nicole ; Spaeth Jean-Marie ; Trogrlic Jean-François.

Collège des Fédérations

André Jacques : Fédération de la Formation et de l'Enseignement privé (FEP) ; Bellouin Odile : Fédération Générale de l'Agroalimentaire (FGA) ; Bonnard Robert : Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie (FGMM) ; Boullier Jean-Michel : SGEN ; Chèrèque François : Fédération Santé Sociaux ; Guenego Alexis : Fédération Interco ; Jouan Rémi : Fédération des Services ; Khelif Jacques : Fédération unifiée des Industries chimiques (FUC) ; Lechevin Bruno : Fédération du Gaz et de l'électricité (FGE) ; Le Velly Jean-Pierre : Fédération des Etablissements et Arsenaux de l'Etat (FEAE) ; Liboutet Marie-Pierre : Fédération unifiée des Postes et Télécommunications (FUPT) ; Murgia Joseph : Fédération Nationale des salariés de la Construction et du Bois (FNCB) ; Rived Danièle : Fédération des travailleurs de l'information, du livre et de l'action culturelle (FTILAC).

Collège des régions

Bauzon Jean-Louis : Union Régionale Languedoc-Roussillon ; Cayzelle Roger : Union Régionale Lorraine ; Cid François : Union Régionale Centre ; Galli Patricia : Union Régionale Ile de France ; Gutfreund Jean-Paul : Union Régionale Alsace ; Lebouteiller Alain : Union Régionale Haute-Normandie ; Lecorre Joseph : Union Régionale Ile de France ; Leduc Jean-Paul : Union Régionale Pays de Loire ; Montandon Jacques : Union Régionale Bourgogne ; Pujo Evelyne : Union Régionale Franche-Comté ; Regereau Michel : Union Régionale Bretagne ; Thomas Annie : Union Régionale Midi-Pyrénées ; Toulisse Jean-Marie : Union Régionale Nord/Pas-de-Calais.

Collège de l'Union confédérale des cadres

Paulet Marie-Odile.

Elus en cours de mandat

Lepeu Philippe (à partir de janvier 1997) : Fédération de la Formation et de l'Enseignement privé (FEP) ; Bonnand Gaby (à partir d'octobre 1997) : Union Régionale Bretagne.

44^{ème} congrès confédéral, Lille, 7-11 décembre 1998

Collège présenté par le Bureau national sortant

Bontems Jacky ; Caron Michel ; Jalmain Michel ; Jouan Rémi ; Notat Nicole ; Spaeth Jean-Marie ; Thomas Annie ; Toulisse Jean-Marie ; Trogrlic Jean-François.

Collège des Fédérations

Bellouin Odile : Fédération générale de l'agroalimentaire (FGA) ; Bonnand Robert : Fédération générale des mines et de la métallurgie (FGMM) ; Brulé Didier : Fédération des services ; Chèrèque François : Fédération santé-sociaux ; Guenego Alexis : Fédération Interco ; Kheliff Jacques : Fédération chimie énergie (FCE) ; Lardeux Nicole : Fédération des services ; Lepeu Philippe : Fédération de la formation et de l'enseignement privé (FEP) ; Le Velly Jean-Pierre : Fédération des Etablissements et Arsenaux de l'Etat (FEAE) ; Liboutet Marie-Pierre : Fédération unifiée des postes et télécommunications (FUPT) ; Murgia Joseph : Fédération nationale des salariés de la construction et du bois (FNCSB) ; Piecuch Raymonde : SGEN ; Rived Danièle : Fédération des travailleurs de l'information, du livre et de l'action culturelle (FTILAC) ; Tardivaud Jean-Louis : Fédération de la protection sociale, du travail et de l'emploi (PSTE).

Collège des régions

Bonnand Gaby : Union régionale Bretagne ; Cayzelle Roger : Union régionale Lorraine ; Cid François : Union régionale Centre ; Gil Alain : Union régionale Ile de France ; Guiavarc'h Maryvonne : Union régionale Bretagne ; Gutfreund Jean-Paul : Union régionale Alsace ; Lareur Françoise : Union régionale Ile de France ; Lebouteiller Alain : Union régionale Haute-Normandie ; Leduc Jean-Paul : Union régionale Pays de Loire ; Lopez Gérard : Union régionale Languedoc-Roussillon ; Perrault Philippe : Union régionale Nord/Pas-de-Calais ; Pujol Evelyne : Union régionale Franche-Comté ; Vanoye Jean : Union régionale Rhône-Alpes.

Collège de l'Union confédérale des cadres

Paulet Marie-Odile

Elus en cours de mandat

Grignard Marcel (à partir d'octobre 2000) : Fédération générale des mines et de la métallurgie (FGMM) ; Lépinard Jacques (à partir de février 2000) : Fédération des Etablissements et Arsenaux de l'Etat (FEAE).

45^{ème} congrès confédéral, Nantes, 27-31 mai 2002

Collège présenté par le Bureau national sortant

Beillouin Odile ; Bonnand Gaby ; Bontems Jacky ; Chèrèque François ; Delemotte Yvonne ; Jalmain Michel ; Jouan Rémi ; Thomas Annie ; Toulisse Jean-Marie ; Trogrlic Jean-François.

Collège des Fédérations

Briand Yolande : Fédération Santé-Sociaux ; Brulé Didier : Fédération des Services ; Capelle Catherine : Fédération Interco ; Garnier Hervé : Fédération générale de l'agroalimentaire (FGA) ; Grignard Marcel : Fédération générale des mines et de la métallurgie (FGMM) ; Guenego Alexis : Fédération Interco ; Khelif Jacques : Fédération Chimie Energie (FCE) ; Lardeux Nicole : Fédération des Services ; Morland Hervé : Fédération unifiée des Postes et Télécommunications (FUPT) ; Murgia Joseph : Fédération Nationale des salariés de la Construction et du Bois (FNCB) ; Piecuch Raymonde : SGEN ; Rived Danièle : Fédération des travailleurs de la communication, du livre et de l'action culturelle (FTILAC) (quitte le BN après la création de la F3C) ; Tardivaud Jean-Louis : Fédération de la protection sociale, du travail et de l'emploi (PSTE) ; Videt Martial : Fédération HaCuiTex.

Collège des régions

Arnold Roland : Union régionale Alsace ; Brandicourt Nathalie : Union régionale Picardie ; Cabot Vincent : Union régionale Midi-Pyrénées ; Fluhr Noëlle : Union régionale Franche-Comté ; Gil Alain : Union régionale Ile de France ; Guiavarc'h Maryvonne : Union régionale Bretagne ; Jamme Daniel : Union régionale Basse-Normandie ; Lareur Françoise : Union régionale Ile de France ; Leduc Jean-Paul : Union régionale Pays de Loire ; Lopez Gérard : Union régionale Languedoc-Roussillon ; Malys Jean-Louis, Union régionale Lorraine ; Perrault Philippe, Union régionale Nord-Pas-de-Calais ; Pignon Michel : Union régionale Rhône-Alpes ; Séguin Marie-Andrée, Union régionale Champagne-Ardenne.

Collège de l'Union confédérale des cadres

Fayol François

Elus en cours de mandat

Gillier Dominique (à partir d'octobre 2005) : Fédération générale des mines et de la métallurgie (FGMM) ; Esch Marie-Odile (à partir d'octobre 2005) : Fédération Interco ; Pierron Patrick (à partir de janvier 2003) : Fédération Chimie Energie (FCE) ; Marx Bernard (à partir de janvier 2004) : Union régionale Alsace ; Berger Laurent (à partir d'octobre 2003) : Union régionale Pays de Loire ; Rousselet Gilles (à partir d'octobre 2004) : Union régionale Languedoc-Roussillon ; Peulet Bernard (à partir d'octobre 2004) : Union régionale Rhône-Alpes.

46^{ème} congrès confédéral, Grenoble, 21-16 juin 2006

Collège présenté par le Bureau national sortant

Bonnand Gaby ; Bontems Jacky ; Chérèque François ; Guénégo Alexis ; Karvar Anousheh ; Laigo Laurence ; Malys Jean-Louis ; Grignard Marcel ; Thomas Annie.

Collège des Fédérations

Briand Yolande : Fédération Santé-Sociaux ; Brulé Didier : Fédération des Services ; Descacq Véronique : Fédération des Banques et établissements financiers ; Esch Marie-Odile : Fédération Interco ; Garcia Martial : Fédération de la protection sociale, du travail et de l'emploi (PSTE) ; Garnier Hervé : Fédération générale de l'agroalimentaire (FGA) ; Gillier Dominique : Fédération générale des mines et de la métallurgie (FGMM) ; Jouneaux Chantal : Fédération de la formation et de l'enseignement privé (FEP) ; Lardeux Nicole : Fédération des Services ; Le Cocq Joël : Fédération générale des transports et de l'équipement (FGTE) ; Morland Hervé : Fédération CFDT Communication conseil et culture (F3C) ; Murgia Joseph : Fédération nationale des

salariés de la construction et du bois (FNCB) ; Pierron Patrick : Fédération chimie énergie (FCE) ; Villeneuve Jean-Luc : SGEN.

Collège des régions

Battault Joseph : Union régionale Bourgogne ; Berger Laurent : Union régionale Pays de Loire ; Bost Claude : Union régionale Auvergne ; Brandicourt Nathalie : Union régionale Picardie ; Fluhr Noëlle : Union régionale Franche-Comté ; Gatti Alain : Union régionale Lorraine ; Gil Alain : Union régionale Ile de France ; Guiavarc'h Maryvonne : Union régionale Bretagne ; Lareur Françoise : Union régionale Île-de-France ; Marx Bernard : Union régionale Alsace ; Perrault Philippe : Union régionale Nord/Pas-de-Calais ; Peulet Bernard : Union régionale Rhône-Alpes ; Rousselet Gilles : Union régionale Languedoc-Roussillon ; Séguin Marie-Andrée : Union régionale Champagne-Ardenne.

Collège de l'Union confédérale des cadres

Fayol François.

Elu en cours de mandat

Dantot Gilles (2008-2009) : Fédération nationale des salariés de la construction et du bois (FNCB).

47^{ème} congrès confédéral, Tours, 7-11 juin 2010

Collège présenté par le Bureau national sortant

Berger Laurent ; Chérèque François ; Descacq Véronique ; Garnier Hervé ; Grignard Marcel ; Karvar Anousheh ; Laigo Laurence ; Malys Jean-Louis ; Pierron Patrick

Collège des Fédérations

Cadart Thierry : SGEN ; Canieux Nathalie : Fédération santé-sociaux ; Château Véronique : Fédération des services ; Desbordes Gilles : Fédération des Services ; Esch Marie-Odile : Fédération Interco ; Garcia Martial : Fédération de la protection sociale, du travail et de l'emploi (PSTE) ; Gillier Dominique : Fédération générale des mines et de la métallurgie (FGMM) ; Jouneaux Chantal : Fédération de la formation et de l'enseignement privé (FEP) ; Jumel Brigitte : SGEN ; Massard Patrick : Fédération générale de l'agroalimentaire (FGA) ; Milan André : Fédération générale des transports et de l'équipement (FGTE) ; Morland Hervé : Fédération CFDT Communication conseil et culture (F3C) ; Portal Rui : Fédération nationale des salariés de la construction et du bois (FNCB) ; Renucci Jean-François : Fédération chimie énergie (FCE).

Collège des régions

Barberet (ex Fluhr) Noëlle : Union régionale Franche-Comté ; Baron Louis : Union régional Bretagne ; Battault Joseph : Union régionale Bourgogne ; Bost Claude : Union régionale Auvergne ; Catto Pascal : Union régionale Nord-Pas-de-Calais ; Duboscq Catherine : Union régionale Aquitaine ; Gatti Alain : Union régionale de Lorraine ; Lapouge Catherine : Union régionale Basse-Normandie ; Lareur Françoise : Union régionale Île-de-France ; Le Gac Elisabeth : Union régionale Rhône-Alpes ; Marx Bernard : Union régionale Alsace ; Pellotieri Charles : Union régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Ricordeau Yvan : Union régionale Pays

de la Loire ; Rousselet Gilles : Union régionale Languedoc-Roussillon ; Seguin Marie-Andrée : Union régionale Champagne-Ardenne.

Collège de l'Union confédérale des cadres

Bouchet Jean-Paul.

48^{ème} congrès confédéral, Marseille, 2-6 juin 2014

Collège présenté par le Bureau national sortant

Berger Laurent ; Cabanal Jocelyne ; Cadart Thierry ; Descacq Véronique ; Garnier Hervé ; Léon Marilyse ; Malys Jean-Louis ; Minin Inès ; Riccordeau Yvan ; Seguin Marie-Andrée.

Collège des Fédérations

Béraud Yvan : Fédération CFDT communication conseil et culture (F3C) ; Canieux Nathalie : Fédération santé-sociaux ; Desbordes Gilles : Fédération des services ; Esch Marie-Odile : Fédération Interco ; Garcia Martial : Fédération de la protection sociale, du travail et de l'emploi (PSTE) ; Jumel Brigitte : SGEN ; Le Calonnec Claire : Fédération Interco ; Massard Patrick : Fédération générale de l'agroalimentaire (FGA) ; Milan André : Fédération générale des transports et de l'équipement (FGTE) ; Morin Sophie : Fédération des Établissements et arsenaux de l'État (FEAE) ; Portal Rui : Fédération nationale des salariés de la construction et du bois (FNCB) ; Portier Philippe : Fédération générale des mines et de la métallurgie (FGMM) ; Renucci Jean-François : Fédération chimie énergie (FCE) ; Sève Frédéric : SGEN.

Collège des régions

Aubry Frelin Dominique : Union régionale Franche-Comté ; Baron Louis : Union régionale Bretagne ; Besnault Marc : Union régionale Aquitaine ; Catto Pascal : Union régionale Nord-Pas-de-Calais ; Delhomme Chantal : Union régionale Bourgogne ; Dupont Jérôme : Union régionale Champagne-Ardenne ; Gatti Alain : Union régionale Lorraine ; Gies Sabine : Union régionale Alsace ; Le Gac Élisabeth : Union régionale Rhône-Alpes ; Lengrand Philippe : Union régionale Île-de-France ; Martin Grégory : Union régionale Midi-Pyrénées ; Mercier Isabelle : Union régionale Pays de la Loire ; Pellotier Charles : Union régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Planquois Katia : Union régionale Haute-Normandie.

Collège de l'Union confédérale des cadres

Bouchet Jean-Paul puis Barboul Jean-Claude à partir de 2017.

49^{ème} congrès confédéral, Rennes, 4-8 juin 2018

Collège présenté par le Bureau national sortant

Berger Laurent ; Cabanal Jocelyne ; Cadart Thierry ; Léon Marilyse ; Lestic Béatrice ; Minin Inès ; Pinchaut Catherine ; Portier Philippe ; Riccordeau Yvan ; Sève Frédéric.

Collège des Fédérations

Bouquet Isabelle : Fédération des Finances ; Bousquenaud Dominique : Fédération chimie énergie (FCE) ; Debatisse Marie-Thérèse : Fédération de la formation et de l'enseignement privé (FEP) ; Destugues Stéphane : Fédération générale des mines et de la métallurgie (FGMM) ;

Guimbretière Fabien : Fédération générale de l'agroalimentaire (FGA) ; Guivarch Olivier : Fédération des Services ; Laumont Catherine : Fédération de la protection sociale, du travail et de l'emploi (PSTE) ; Le Calonnec Claire : Fédération Interco ; Mathieu Luc : Fédération banques & assurances ; Morin Jérôme : Fédération CFDT communication conseil et culture (F3C) ; Morin Sophie : Fédération des établissements et arsenaux de l'État (FEAE) ; Nave-Bekhti Catherine : SGEN ; Portal Rui : Fédération nationale des salariés de la construction et du bois (FNCSB) ; Rescanières Évelyne : Fédération santé-sociaux ; Stemer Edgar : Fédération générale des transports et de l'équipement (FGTE).

Collège des Unions régionales interprofessionnelles

Aillard Pierrick : Union régionale Auvergne-Rhône-Alpes ; Brière Bertrand : Union régionale Normandie ; Le Faucheur Véronique : Union régionale Bretagne ; Lengrand Philippe : Union régionale Île-de-France ; Marot Anne-Flore : Union régionale Pays de la Loire ; Martin Grégory : Union régionale Occitanie ; Mercier Isabelle : Union régionale Pays de la Loire ; Nicol Lydie : Union régionale Bretagne ; Nicolaï Laure : Union régionale Bourgogne-Franche-Comté ; Parot Jean-Paul : Union régionale Nouvelle-Aquitaine ; Serna Didier : Union régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Soler Marinette : Union régionale Île-de-France ; Toussaint Dominique : Union régionale Grand Est.

Collège de l'Union confédérale des cadres

Mahieu Laurent.

Collège de l'Union confédérale des retraités

Fabre Dominique.

Elus en cours de mandat

Crépin Michel (à partir de novembre 2019) : Union régionale Hauts-de-France ; Thiberge Cécile (à partir de novembre 2019) : Union régionale Centre-Val de Loire.